

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2020

Délibération n°2020-12-02

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi trois du mois de décembre deux mille vingt.

En présence de :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| En exercice | 26 |
| Présents | 21 |
| Votants | 26 |
| VOTE | |
| Pour | 26 |
| Contre | |
| Abstention | |

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-François RICARD), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme Marie-France GUIHO), Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT)

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Nicolas OUDAERT

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE -DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à un virement de crédit sur le chapitre 014.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2019 12 01 approuvant le budget primitif 2020 ;

CONSIDERANT que pour pouvoir faire face au dépassement du chapitre 014 –Atténuation de produits à hauteur de 54 650€, il est nécessaire d'avoir recours aux dépenses imprévues (Chapitre 022)

CONSIDERANT la présentation de M. Le Vice-président,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201209-CC20201202-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2020

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget Administration générale :

| Fonctionnement | | | BP 2020 | DM | BP+DM |
|-----------------------|-------------------------|----|----------------|------------|--------------|
| 014 | Atténuation de produits | FD | 1 085 000.00 | +54 650.00 | 1 139 650.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | FD | 124 000.00 | -54 650.00 | 69 350.00 |

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance

Le 9/12/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

